



Chômage partiel suite à sinistre

Par Fofie74

Bonjour à vous !

je fais partie d'une équipe d'environ 8 personnes et nous travaillons dans un magasin qui par essence accueille le public.

Notre magasin vient d'être victime d'un dégât des eaux obligeant le remplacement d'appareils électriques et notamment des caisses qui sont hors d'usage.

La marque que nous vendons gère le magasin à distance et ne met pas en place le chômage partiel sachant que l'infiltration d'eau dans le faux plafond risque nettement de le voir s'écrouler par endroits.

J'ai comme l'impression que la marque ne souhaite pas mettre la main au portefeuille pour financer le chômage partiel et offre des solutions « rustines » comme des absorbeurs d'humidité.

Que faire pour maintenir nos salaires mis à part le fait de poser des CP ou encore de rattraper les heures perdues depuis le début du sinistre.

Des conseils de procédures ?

Merci

Par kang74

Bonjour

La marque, ce n'est peut être pas l'employeur .

Il doit bien y avoir une personne qui gère le magasin, et un employeur (qui vous a embauché)

Pour le reste, je ne comprends pas si l'activité continue ou pas , en présentiel ou pas .

Par Fofie74

Bonjour,

La marque est notre employeur en attendant la reprise du magasin par un manager en location gérance.

Aujourd'hui c'est la marque qui nous gère et nous a sous contrat.

Le magasin est fermé pour dégât des eaux et rien n'a été statué encore sur le chômage technique ou pas